



Monsieur Pierre MAYEUR  
Président du COMEX  
18, avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

Paris, le 12 décembre 2011.

**F**EDERATION  
DE LA  
**P**ROTECTION **S**OCIALE  
ET DE L'**E**MPLOI

Monsieur le Président,

**JEAN MARC COLLET**  
VICE-PRESIDENT

Au cours de la dernière RPN, les représentants des Fédérations syndicales ont demandé des éclaircissements de l'Employeur concernant les mesures retenues dans le cadre de la Loi de financement de la Sécurité Sociale 2012.

**A.F.P.A.**

**PÔLE EMPLOI**

Dans le contexte actuel d'une rigueur de gestion grandissante, les partenaires sociaux sont légitimement en droit d'en savoir plus sur la mise en œuvre des efforts budgétaires imposés à notre Institution. Nous nous interrogeons également sur l'instauration d'une convention cadre de performance inter régimes, nouvel avatar d'une politique contractuelle en trompe l'œil qui ignore obstinément les personnels et leurs représentants syndicaux.

**MISSIONS  
LOCALES**

**MUTUALITE**

Une concertation sérieuse sur l'ampleur et le rythme des mesures entre partenaires sociaux est le moins que l'on puisse attendre en cette période de remise en cause. Les raisons ne manquent pas qui vont de la dégradation du climat social dans nombre de Caisses à la poursuite de négociations conventionnelles qui ne sont plus en prise avec les problèmes posés aux réseaux de notre Institution et avec les attentes et les inquiétudes de nombre de nos personnels.

**PREVOYANCE**

**RETRAITE**

**SECURITE  
SOCIALE**

S'agissant des opérations de mutualisations prônées par nos Tutelles, la Fédération CFTC PSE a maintes fois souligné l'insuffisante information de la part des branches et dénonce une dérive récente dans quelques Caisses notamment sur le terrain de l'immobilier. Sur ce plan, la Fédération CFTC PSE réitère le principe d'une primauté de l'UCANSS comme lieu de négociation pour les réorganisations qui concernent les conditions de travail des personnels à plus ou moins court terme.

En ce qui concerne les nouvelles restrictions budgétaires introduites au fil des plans de rigueur, la question qui se pose aux Organisations syndicales a trait à la répartition et à l'équité dans les efforts qui seront imposés aux Caisses et à leurs personnels. La CFTC a pour sa part régulièrement évoqué le nécessaire « retour sur investissement » au profit des personnels dans le cadre des plans d'économies budgétaires. Nous souhaitons évidemment en savoir plus sur vos objectifs et appelons de nos vœux une vraie concertation sur ces sujets. Enfin, pour en revenir à la question de la négociation UCANSS, la façon dont est conduit le dossier de l'informatique souligne bien, selon nous, les limites voire l'impasse de la méthode actuelle.

Ainsi en va-t-il de la réduction du nombre des sites informatiques qui s'apparente pour nous à une réduction de coûts plus qu'à une garantie d'efficacité en termes de capacité à faire. A l'inverse, si le recours grandissant à la sous-traitance coûte fort cher, les inconvénients de cette formule sont passés sous silence et rangés en pertes et profits.

Enfin, il est pour le moins étrange que le développement des nouvelles formes de travail mobile ne soit pas pris en compte dans le cadre des fermetures de sites. Une impasse qui n'est pas comprise des personnels informatiques qui se sentent tous plus ou moins menacés par des évolutions tous azimuts (évolutions technologiques, spécialisations des sites, externalisation...).

La CFTC considère qu'il y a urgence à redonner du sens et de la visibilité à tout cela. Et se tourne naturellement vers le COMEX pour éclairer notre lanterne et relancer la négociation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Marc COLLET,

A handwritten signature in black ink, reading "COLLET" with a stylized flourish underneath.

Vice-Président.